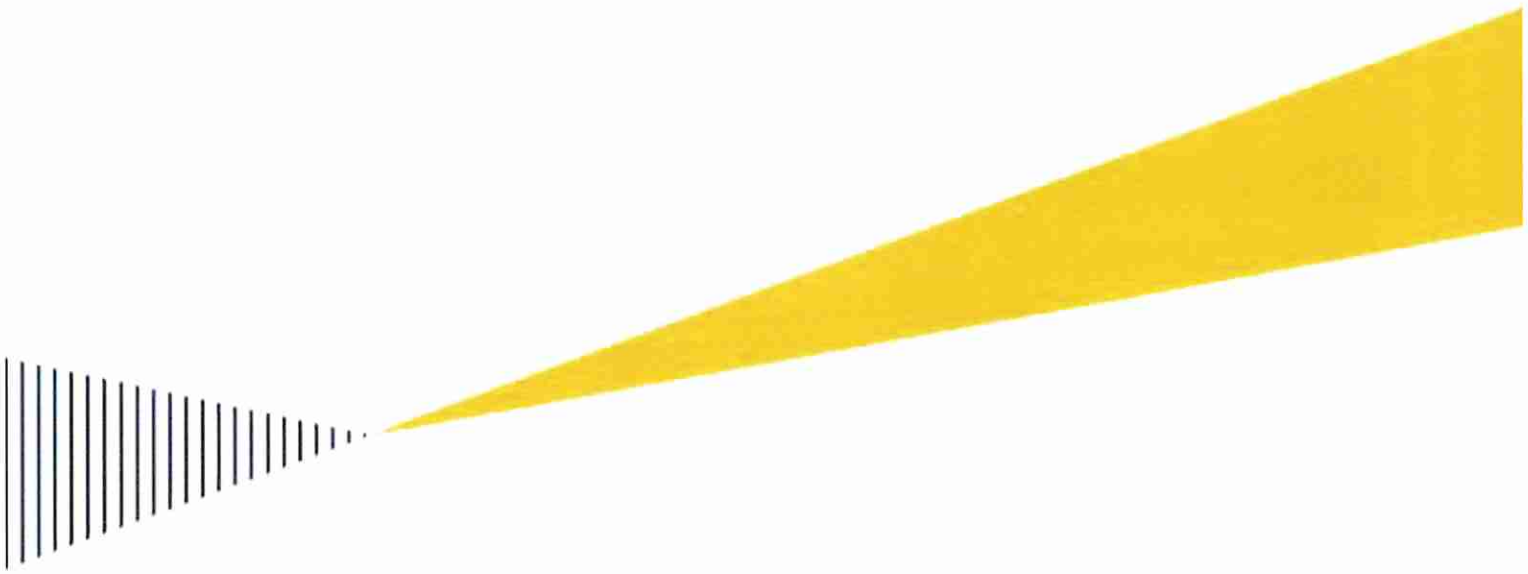


Fondation AlphaOmega

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

Fondation AlphaOmega

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Au Conseil d'Administration de la Fondation AlphaOmega,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation AlphaOmega relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le trésorier.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 30 juin 2022

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres



Isabelle Tracq-Sengeissen

Fondation AlphaOmega

Bilan Actif
Au 31/12/2021

en euros

	Brut	Amortissements Provisions	31.12.21 Net (selon ANC 2018-06)	31.12.20 (selon ANC 2018-06)
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Concessions, brevets, marques & logiciels	9 712	7 312	2 400	-
Immobilisations corporelles				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	81 139	55 711	25 428	34 725
Immobilisations financières				
Participations	27 619 856		27 619 856	20 125 040
Créances rattachées à des participations	3 273 602		3 273 602	201 699
Autres Immobilisations financières	38 762		38 762	38 762
Autres				
TOTAL (I)	**31 023 070**	**63 023**	**30 960 047**	**20 400 226**
ACTIF CIRCULANT				
Autres créances	2 500 753		2 500 753	31 968
Valeurs mobilières de placement			-	1 650 000
Disponibilités	777 996		777 996	821 563
Charges constatées d'avance	771		771	70 364
TOTAL (II)	**3 279 519**	**-**	**3 279 519**	**2 573 895**
COMPTES DE REGULARISATION				
Prime de rembousement des emprunts				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL (III)	**-**	**-**	**-**	**-**
TOTAL ACTIF (I) + (II)+(III)	**34 302 590**	**63 023**	**34 239 567**	**22 974 121**

Fondation AlphaOmega

Bilan Passif
AU 31/12/2021

en euros

	31.12.21 (selon ANC 2018-06)	31.12.20 (selon ANC 2018-06)
FONDS PROPRES ET RESERVES		
Fonds propres		
-Dotation statutaire	1 000 000	1 000 000
-Dotation complémentaire	6 000 000	6 000 000
Report à nouveau	8 609 638	8 596 772
Résultat de l'exercice	6 470 699	12 866
TOTAL (I)	**22 080 337**	**15 609 638**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (II)	**-**	**-**
FONDS DEDIES		
- Sur dons affectés	605 000	856 750
- Sur Fondation Edith Cresson pour les Ecoles de la 2ème Chance	1 577	32 089
TOTAL (III)	**606 577**	**888 839**
DETTES		
Emprunts obligataires		
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	3 006 619	1 500 000
Emprunts et dettes financières divers	7 720 619	4 454 753
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	44 437	82 511
Dettes fiscales et sociales	410 101	249 861
Produits constatés d'avance	350 000	-
Autres dettes	20 877	188 517
TOTAL (IV)	**11 552 652**	**6 475 642**
COMPTES DE REGULARISATION		
Ecarts de conversion passif		
TOTAL (V)	**-**	**-**
TOTAL PASSIF (I) + (II) + (III)+(IV)+(V)	**34 239 566**	**22 974 119**

Fondation AlphaOmega

Compte de Résultat
DU 01.01.2021 AU 31.12.2021

en euros

	31.12.21 (selon ANC 2018-06)	31.12.20 (selon ANC 2018-06)
Produits d'exploitation		
Ventes de prestations de services	4 915	7 815
Ressources liées à la générosité du public (dons non affectés)	34 750	23 000
Ressources liées à la générosité du public (dons affectés)	388 000	1 050 000
Ressources liées à la générosité du public (dons Fondation abritée)	98 300	156 300
Utilisation des fonds dédiés	639 750	
Utilisation des fonds dédiés EC	30 513	
Autres produits	35 080	
Locations diverses	2 211	2 213
TOTAL (I)	**1 233 519**	**1 239 328**
Charges d'exploitation		
Autres achats et charges externes	520 211	454 096
Autres achats et charges externes Fondation abritée	8 152	16 587
Impots, taxes et versements assimilés	90 067	71 686
Salaires et traitements	857 828	743 596
Charges sociales	495 788	340 828
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	19 529	15 613
Report en fonds dédiés	388 000	591 750
Report en fonds dédiés Fondation abritée	-	23 321
Autres charges	2 158 750	1 620 750
Autres charges Fondation abritée	120 661	116 393
TOTAL (II)	**4 658 986**	**3 994 620**
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**-3 425 467**	**-2 755 292**
Produits financiers		
De participations	21 051	2 804 262
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	3 994	17 853
Autres intérêts et produits assimilés	9 946 815	1 699
TOTAL (III)	**9 971 859**	**2 823 814**
Charges financières		
Intérêts et charges assimilées	75 693	55 657
TOTAL (IV)	**75 693**	**55 657**
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	**9 896 166**	**2 768 157**
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV)	**6 470 699**	**12 866**

Fondation AlphaOmega

Compte de Résultat (suite)
DU 01.01.2021 AU 31.12.2021

en euros

	31.12.21 (selon ANC 2018-06)	31.12.20 (selon ANC 2018-06)
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transfert de charges		
TOTAL (V)	-	-
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL (VI)	-	-
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL(V-VI)	-	-
Engagements à réaliser sur ressources affectées (IX)		
Total des produits (I+III+V)	11 205 378	4 063 142
Total des charges (II+IV+VI)	4 734 679	4 050 277
EXCEDENT OU DEFICIT	6 470 699	12 866

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

PRODUIT	2021	2020
Don en nature	-	-
Prestations en nature		79 427
Bénévolat	-	-
TOTAL	-	79 427

CHARGES	2021	2020
Secours en nature	-	-
Mise à disposition gratuite de biens	-	54 000
Prestations en nature	-	25 427
Personnel bénévole	-	-
TOTAL	-	79 427

Règles et Méthodes Comptables

(Art. 833-2 règlement comptable ANC n° 2014-03 ; règlement comptable ANC n° 2018-06)

L'exercice clos le 31 décembre 2021 couvre la période du 1er janvier au 31 décembre 2021.
Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

Et conformément aux dispositions de la législation française, et aux règles et principes comptables français applicable aux Fondations tel que codifié dans les règlements comptables ANC n° 2014-03 et ANC n°2018-06.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations corporelles et incorporelles.

La valeur brute des éléments corporels et incorporels correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre (cf. : tableau des immobilisations).
Les amortissements ont été calculés sur la durée normale d'utilisation, soit selon le mode linéaire, soit selon le mode dégressif.
Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé ont été, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de la valeur d'inventaire de ces biens.

Les durées et méthodes d'amortissements les plus généralement retenues ont été les suivantes :

- logiciels :	1 an ; linéaire
- installations générales et agencements :	3 à 5 ans ; linéaire
- matériels de bureau et informatique :	3 à 5 ans ; dégressif
- mobilier :	5 ans ; linéaire

b) Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placements.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

c) Créances et dettes.

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

d) Valeurs mobilières de placement.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.
La valeur d'inventaire du portefeuille est calculée selon la méthode "FIFO" et "CUMP". Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Commentaires sur les postes du bilan et du compte de résultat

Préambule :

Activité de la Fondation :

La Fondation a pour objet social : « ASSISTANCE MATERIELLE FINANCIERE ET MORALE EN FAVEUR DE PERSONNES DEFAVORISEES DANS LE RESPECT DE LEUR DIGNITE ». Elle matérialise son activité par des dons à destination d'associations et un suivi des actions entreprises par ces associations.
Les dons reçus et versés en 2021 par la Fondation sont présentés en paragraphes f) et j) ci-après.

a) Tableau des fonds propres et réserves

Variation des fonds propres	A l'ouverture au 31.12.20	Affectation du résultat	Résultat	TOTAL au 31.12.21
Apports en dotation - Apax Partners snc	1 000 000			**1 000 000**
Apports en dotation - Apax Partners LLP	6 000 000			**6 000 000**
Report à nouveau	8 596 772	12 866		**8 609 638**
Résultat	12 866	-12 866	6 470 699	**6 470 699**
Fonds propres	15 609 638	0	6 470 699	**22 080 337**

b) Donation temporaire d'usufruit

La Fondation AlphaOmega a reçu sous forme de donation temporaire d'usufruit ou prêt à LT les montants suivants :

Société	Date de versement	Durée	Montant 31.12.20	Montant 31.12.21
CABER INVEST	24/07/2012	10 ans	1 000 000	1 000 000
Holding AA & fils	26/09/2012	11 ans	2 000 000	0
TT Investissements	23/10/2013	10 ans	1 000 000	1 000 000
Financière de l'Ambre	21/10/2015	10 ans	350 000	350 000
TOTAL			**4 350 000**	**2 350 000**

La Fondation a remboursé le principal et les intérêts convenus au titre de la convention avec la Holding AA & fils en décembre. Le montant des intérêts s'élève à 141 667 euros et figure au poste des « Intérêts bancaires ».

La contrepartie de donations s'ajoute aux emprunts à Amboise et figure à hauteur de 2 350 000 € au poste « Autres dettes ».

c) Souscription de parts

En mai 2021, la Fondation a souscrit 10 Obligations remboursables en actions avec accord d'investissement rapide (ORA-AIR) auprès de la société Maskott. Valorisées pour un prix unitaire de dix mille (10 000) euros. Il est convenu que le montant de cet investissement sera capitalisé à hauteur de 2% annuel courant entre le moment de la souscription et le moment du remboursement des ORA-AIR.

La contrepartie de cet investissement figure à hauteur de 101 255 € dans le poste « Créances rattachées à des participations »

d) Immobilisations financières

1- La Fondation AlphaOmega a reçu, dans le cadre de la fusion d'Alpha Diamant I et Alpha Diamant III, une distribution de 693,686 actions d'Europe Snacks en 2021 détenus par AD I valorisés dans nos comptes à 1,547,887 euros. Cette somme a été comptabilisée en produits financiers.

TITRES DE PARTICIPATIONS	Nbre d'actions	Valeur de souscription	Valorisation 31/12/21
Actions Europe Snacks	693 686	1 547 887	1 547 887

2- Le FPCI Alpha Diamant III a absorbé le FPCI Alpha Diamant au cours de l'exercice 2021

Il a été décidé de procéder à la fusion du FPCI Alpha Diamant I avec le FPCI Alpha Diamant III le 15 février 2021. La Fondation AlphaOmega a reçu 5.885.771 de parts supplémentaires du FPCI Alpha Diamant III, de 1€ chacune et entièrement émises. Cette somme a été comptabilisée en produits financiers.
Le calcul du nombre de parts ayants entraîné des rompus de 0.48€, ces derniers ont été versés à la Fondation.

NB : Les 25,877,303 EUR ont été obtenus en ajoutant à 19,991,532 EUR le boni de fusion avec Alpha Diamant I de 5,885,771 EUR.

Situation au 31/12/21 :

TITRES DE PARTICIPATIONS	Nbre Parts A	Valeur de souscription	Valorisation 31/12/21	% détenu
FPCI Alpha Diamant III	34 239 483	25 877 303	61 019 741	99,67%

Situation au 31/12/20 :

TITRES DE PARTICIPATIONS	Nbre Parts A	Valeur de souscription	Valorisation 31/12/20	% détenu
FPCI Alpha Diamant III	28 353 712	19 991 532	39 453 497	99,67%

Situation au 31/12/19 :

TITRES DE PARTICIPATIONS	Nbre Parts A	Valeur de souscription	Valorisation 31/12/19	% détenu
FPCI Alpha Diamant III	23 275 680	14 913 500	31 020 381	99,67%

3- En 2021, la fondation a souscrit à un appel du FPCI Alpha Diamant II pour un montant de 2 658 €.

Situation au 31/12/21 :

TITRES DE PARTICIPATIONS	Nbre Parts B	Valeur de souscription	Valorisation 31/12/21	% détenu
FPCI Alpha Diamant II	98 513*	98 513	25 698 366	100,00%

Situation au 31/12/20 :

TITRES DE PARTICIPATIONS	Nbre Parts B	Valeur de souscription	Valorisation 31/12/20	% détenu
FPCI Alpha Diamant II	95 855*	95 855	17 619 154	100,00%

Situation au 31/12/19 :

TITRES DE PARTICIPATIONS	Nbre Parts B	Valeur de souscription	Valorisation 31/12/19	% détenu
FPCI Alpha Diamant II	83 467*	83 467	10 724 589	100,00%

* 1 000 parts B à 100 €

4- En 2021, la fondation a souscrit aux 2e et 3e appels du FPCI Alpha Diamant IV pour un montant de 58 500 €.

Situation au 31/12/21 :

TITRES DE PARTICIPATIONS	Nbre Parts B	Valeur de souscription	Valorisation 31/12/21	% détenu
FPCI Alpha Diamant IV	96 000*	96 000	7 590 682	100,00%

Situation au 31/12/20 :

TITRES DE PARTICIPATIONS	Nbre Parts B	Valeur de souscription	Valorisation 31/12/20	% détenu
FPCI Alpha Diamant IV	37 500*	37 500	0	100,00%

* 1 500 parts B à 100 €

En résumé, les montants investis dans les FPCI Alpha Diamant II, III et IV s'élèvent à :

FPCI Alpha Diamant II	Cloture 2020	Appel 2021	Cloture 2021
en euros	95 855	2 658	98 513

FPCI Alpha Diamant III	Cloture 2020	Fusion AD I - AD III	Cloture 2021
en euros	19 991 532	5 885 771	25 877 303

FPCI Alpha Diamant IV	Cloture 2020	Appels 2021	Cloture 2021
en euros	37 500	58 500	96 000

5 - Les prêts aux FPCI s'élèvent à 3 172 348 €.

6 - Le montant du dépôt de garantie des locaux de la Fondation s'élève à 38 762 €.

e) Dons reçus

La Fondation AlphaOmega a reçu sous forme de dons les montants suivants :

	Montant	dont affectés	dont non affectés
Mr CH	14 000		14 000
GROUPAMA	350 000	350 000	
Mr MT	10 000		10 000
Mr RT	25 000	25 000	
M. E	13 000	13 000	
Don IVO capital	10 000		10 000
Total	**422 000**	**388 000**	**34 000**

Selon l'avenant n°3 de la convention conclue entre GROUPAMA ASSET MANAGEMENT et la Fondation AlphaOmega, le premier versement de dons pour 2022 prévu au plus tard le 31 janvier 2022 sera anticipé sur la fin de l'exercice 2021.
Ce versement de 350 000 € est intervenu le 23 décembre 2021.
Il figure dans les comptes de la Fondation en produit constaté d'avance (PCA) au passif du bilan.

f) Fonds dédiés

Les subventions reçues de Groupama correspondent à des fonds dédiés. Leur utilisation à hauteur de 601 750 € en 2021 diminue ce report de 251 750 €.

Fondation AlphaOmega	Fonds à engager au début de l'exercice	Report en fonds dédiés	Fonds restants à engager fin d'exercice
Ressources liées à la générosité du public	856 750	-251 750	605 000

La Fondation AlphaOmega abrite depuis le 6 novembre 2014 la Fondation Edith Cresson pour les Ecoles de la 2ème Chance.
La Fondation a perçu à ce titre un montant de 98 300 € et le montant des dépenses s'élève à 128,813 € dont 120,661€ sont des dons réalisés aux E2C, et les 8,152 € restants sont des charges de la Fondation Edith Cresson ventilés sur d'autres postes de charges d'exploitation.
Le solde est constitutif du poste Fonds dédiés – Fondation Edith Cresson pour les écoles de la 2ème chance.

Fondation Edith Cresson	Fonds à engager au début de l'exercice	Report en fonds dédiés	Fonds restants à engager fin d'exercice
Ressources liées à la générosité du public	32 089	-30 513	1 577

g) Produits Financiers

La Fondation doit percevoir 21 151 € d'intérêts sur un prêt au FPCI Alpha Diamant III provisionnés en intérêts courus à recevoir, a perçu 2 739 € d'intérêts issus de la vente d'un contrat de capitalisation et 1 255 € d'intérêts de la souscription d'ORA-AIR Maskott. Ceux-ci sont capitalisables dès la première année et sont donc inscrits en contrepartie au poste « Créances rattachées à des participations ».

La fusion du FPCI Alpha Diamant et du FPCI AD III ont entraîné un produit financier de 5 885 771 €, le FPCI Alpha Diamant III a réalisé une distribution de dividende d'un montant de 2 500 003 € en décembre 2021 à la Fondation provisionnés en décembre. Ils ont été versés sur le compte de la fondation en janvier 2021 et apparaissent dans les Autres créances comme produit à recevoir au 31/12. Par ailleurs, les titres Europe Snacks apportés à la Fondation AlphaOmega au cours de l'exercice viennent également augmenter les produits financiers pour la Fondation d'une valeur de 1,547,887 EUR.

Les intérêts des prêts perçus s'élèvent à 13 153 €.

h) Autres dettes

Les emprunts et dettes financières divers recouvrent les 2,350,000 euros au titre des donations temporaires d'usufruit, auxquels s'ajoutent le montant des emprunts auprès d'Amboise de 5,334,194 € et leurs intérêts à 36 067 €.

La dette à court terme bancaire auprès de la Banque Transatlantique s'élève à 3 006 619 € au 31/12/21.

i) Activité de la Fondation

Montants versés

La Fondation a versé sous forme de dons les sommes suivantes :

Nom	Montant
Energie Jeunes	313 250
EPA	372 000
AFEV	382 000
Coup de Pouce	455 000
Article 1	284 000
SYNLAB	275 000
Union Nat. des Missions Locales	77 500
TOTAL	2 158 750
Dons passant par la Fondation aux Ecoles de la 2ème Chance (E2C)	120 661

j) Impôts société

La fondation AlphaOmega est exonérée d'IS, conformément aux dispositions de l'instruction fiscale de 2006, applicable aux associations et fondations.

k) honoraires des commissaires aux comptes

Le décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008 apporte l'obligation de faire figurer dans l'annexe des comptes les honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat.

Mission légale :

Honoraires 2021 : 4 800 € TTC

l) évènements post clôture

En février 2022, un remboursement à Amboise d'un montant de 2 500 000 € a été effectué, ainsi qu'un nouvel emprunt de 2 113 000 €.
En mars 2022 la Fondation a perçu la distribution du FPCI AD III actée en décembre 2021 pour un montant de 2 500 003 €.

m) Effectif moyen

L'effectif moyen s'élève à 10 personnes.